Document d'informations clés
New Alpha Sélection PE 2026

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit	**New Alpha Sélection PE 2026** (le « **Fonds** »)
Catégorie de parts	A
Code ISIN	FR00140157Q5
Nom de l'initiateur du PRIIPS	New Alpha Asset Management, une société par actions simplifiée, dont le siège social est situé au 128, boulevard Raspail – 75006 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 450 500 012 et agréée en qualité de société de gestion de portefeuille par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP-05000001 (la « **Société de Gestion** »)
Site web / Contacts	Email : information@newalpha.com - Site internet : https://www.newalpha.com/
Autorité compétente	L'AMF est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. La Société de Gestion est agréée en France et réglementée par l'AMF.
Date de production du DIC	18-12-2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Fonds professionnel de capital investissement, notamment régi par les articles L. 214-159 et suivants du Code monétaire et financier (« **CMF** »).

Durée : le Fonds est créé pour une durée de 10 ans, prorogeable 3 fois 1 an sur décision de la Société de Gestion – sauf cas de dissolution anticipée visés à l'article 27 du règlement du Fonds (le « **Règlement** »).
Dépositaire : Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Objectif : Le Fonds est un fonds de fonds et a donc pour objectif principal d'être investi dans plusieurs fonds du portefeuille (les « **Fonds du Portefeuille** »). La Société de Gestion cherchera à cibler des Fonds du Portefeuille dotés d'un/de gérant(s) notoirement reconnu(s) dans leurs domaines d'expertise (notamment de par leur ancienneté, de la taille de leurs actifs sous gestion (asset under management), de leur expérience accumulée dans la stratégie visée, etc.). La Société de Gestion a pour objectif d'investir le Fonds dans environ 5 Fonds du Portefeuille (sans que cela ne constitue un engagement). Aucun des Fonds du Portefeuille ne devrait être géré par la Société de Gestion et/ou par une ou plusieurs de ses affiliée(s) (sauf accord exprès contraire du distributeur du Fonds). Les Fonds du Portefeuille devraient être (i) majoritairement des fonds dits de « buyout » (investissant donc dans des sociétés matures dont ils ont vocation à prendre le contrôle via des sociétés holdings), (ii) des fonds dits « secondaires » (investissant directement dans des titres de sociétés qu'ils acquièrent ou dans des parts émises par d'autres fonds d'investissement qu'ils acquièrent auprès de tiers) et (iii) des fonds dits « de co-investissement » (investissant dans une, voire plusieurs sociétés aux côtés d'autres fonds). La Société de Gestion cherchera à ce que les montants engagés dans les Fonds du Portefeuille soient alloués (i) entre 50% et 60% dans des Fonds du Portefeuille dont la stratégie d'investissement principale correspond à du « buyout », (ii) entre 20% et 30% dans des Fonds du Portefeuille dont la stratégie d'investissement principale porte sur du « secondaire » et (iii) entre 20% et 30% dans des Fonds du Portefeuille dont la stratégie d'investissement principale correspond à du co-investissement. Ceci ne constitue toutefois qu'une allocation cible, et non un engagement de la Société de Gestion et/ou du Fonds. Les entreprises financées par les Fonds du Portefeuille, directement ou indirectement, devraient être des entreprises de tous secteurs mais devraient, selon les critères de sélection de la Société de Gestion quant aux Fonds du Portefeuille, et sous réserve de la stratégie d'investissement qui sera effectivement mise en œuvre par les gérants des Fonds du Portefeuille, évoluer notamment dans les secteurs de la technologie, du healthcare (santé, bien être) et des business services (BtoB). En termes de taille, les entreprises financées par les Fonds du Portefeuille devraient être principalement des sociétés mid cap et accessoirement des small caps et large/mega cap.
Sous réserve de la stratégie d'investissement qui sera effectivement mise en œuvre par les gérants des Fonds du Portefeuille, les entreprises financées par les Fonds du Portefeuille devraient être majoritairement situées aux Etats-Unis, puis, en Europe. A titre exceptionnel, les entreprises pourront être situées partout ailleurs dans le reste du monde (notamment en Asie).
Le Fonds pourra également, à titre exceptionnel, détenir des titres ou droits directement dans des sociétés lorsque les Fonds du Portefeuille réaliseront en faveur du Fonds non pas des distributions en numéraire mais en nature (par voie de distributions de titres ou droits).
La Société de Gestion, pour le compte du Fonds, pourra recourir à des instruments dérivés pour besoins de couverture (notamment du risque de change).
Enfin, le Fonds a été catégorisé « Article 6 » au sens du règlement SFDR (c'est-à-dire un fonds ne promouvant pas de caractéristique environnementale et/ou sociale, ni n'ayant pour objectif l'investissement durable).

Investisseurs de détail visés : le Fonds s'adresse aux investisseurs avertis mentionnés à l'article 423-49 du règlement général de l'AMF : (i) les investisseurs mentionnés au I de l'article L. 214-160 du Code monétaire et financier, (ii) les investisseurs dont la souscription initiale est supérieure ou égale à 100.000 euros, (iii) les investisseurs dont la souscription initiale est d'au moins 30.000 euros (sous respect de certaines conditions) et (iv) les investisseurs pour qui la souscription ou l'acquisition est réalisée en leur nom et pour leur compte par un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un service d'investissement de gestion de portefeuille, dans les conditions fixées au I de l'article L. 533-13 du Code monétaire et financier et à l'article 314-11 du Règlement général de l'AMF.

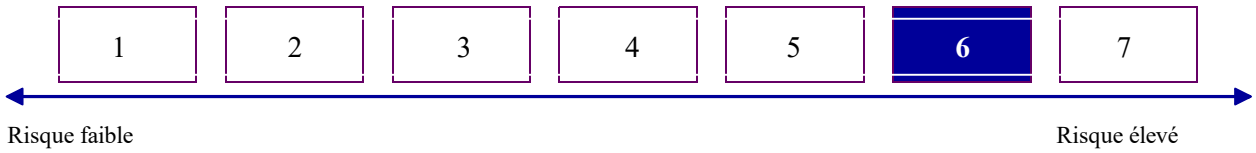
Modalités de souscription : en souscrivant ou en acquérant des parts du Fonds, tout souscripteur ou acquéreur est exposé à certains risques, tels qu'exposés à l'annexe 2 du Règlement. En particulier, les investisseurs doivent être conscients qu'ils peuvent perdre le montant total de leur investissement. Sous réserve de l'article 6.5 du Règlement, la souscription des parts A n'est ouverte qu'aux investisseurs dont l'engagement de souscription global dans le Fonds est d'au moins 250.000 € et inférieur à 1.500.000 €. Les souscriptions sont réalisées à la valeur nominale (à savoir 1.000 € par part). Les parts A supportent une commission de gestion plus élevée que les parts W (pour plus de détail sur la commission de gestion des parts A et des parts W, veuillez-vous référer à l'article 21 du Règlement).

Interdiction des rachats : les porteurs de parts du Fonds ne peuvent pas exiger le rachat de leurs parts pendant toute la durée du Fonds.

Lieu et modalités d'informations sur le Fonds : le Règlement, le dernier rapport annuel, le dernier rapport semestriel et la dernière composition de l'actif du Fonds sont mis à disposition gratuitement, sur demande expresse du porteur adressée à la Société de Gestion par email à l'adresse électronique suivante : information@newalpha.com

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur synthétique de risques



Période de détention recommandée : 13 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part du principe que vous conserverez le produit jusqu'à la fin de sa période de détention recommandée. Vous ne pourrez peut-être pas sortir du produit avant l'échéance.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Ce produit ne prévoit aucune protection contre les aléas et performances futures du marché, de sorte que vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous payer ce qui vous est dû, vous pourriez perdre la totalité de votre investissement.

Risque important non pris dans l'indicateur : Risque lié à la très faible liquidité des parts du Fonds : les parts du Fonds ne sont pas cessibles pendant toute la durée du Fonds, sauf transfert réalisé à une holding patrimoniale (ou inversement) et sous réserve de respecter les dispositions de ce même article 9 du Règlement (notamment agrément par la Société de Gestion).

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. **Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.** Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des circonstances de marché extrêmes. Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Votre perte maximale serait de perdre la totalité de votre investissement.

Investissement de 10.000 EUR Scénarios		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 7 ans**	**Si vous sortez après 13ans** (période de détention recommandée)
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimum garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.**			
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**7 002 €**	**4 460 €**	**5 240 €**
	Rendement annuel moyen	-30%	-11%	-9%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**7 413 €**	**8 535 €**	**9 140 €**
	Rendement annuel moyen	-26%	-5%	-2%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**7 927 €**	**12 198 €**	**14 600 €**
	Rendement annuel moyen	-21%	6%	9%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**8 956 €**	**12 976 €**	**16 940 €**
	Rendement annuel moyen	-10%	8%	13%

Ce tableau montre les sommes dont vous pourriez disposer au bout de 1, 7 et 13 ans en fonction de différents scenarios, en supposant que vous investissiez 10.000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Que se passe-t-il si New Alpha Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

New Alpha Asset Management est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'AMF. New Alpha Asset Management doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement, notamment en matière de fonds propres. En cas de défaillance, un dispositif d'indemnisation légal a pour objet d'indemniser les investisseurs en cas d'indisponibilité des instruments financiers ou des dépôts d'espèces détenus en violation de l'article L. 533-21 du CMF financier (lequel prévoit une interdiction pour les sociétés de gestion de recevoir de leurs clients des dépôts de fonds, de titres ou d'or).

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement. Si vous investissez dans ce produit dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ce document ne prend pas en compte les frais de ce contrat.

Coût au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant, en cas de commission de surperformance par exemple). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé que :

- le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire,
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement de 10.000 EUR Scénario Intermédiaire	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 7 ans	Si vous sortez après 13 ans (période de détention recommandée)
Coûts totaux	369 EUR	1 483 EUR	1 608 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	2.5%	4.6%	3.6%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 12.6% avant déduction des coûts et de 9% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts

Les parts A donnent les mêmes droits que les parts W sous réserve qu'elles supportent des frais différents, dont une commission de gestion différente.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de droit d'entrée mais le distributeur qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie mais le distributeur qui vous vend le produit peut le faire.	
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2.74% de la valeur de votre investissement par an. Cela montre l'impact des frais de gestion, des frais de conseil, des autres coûts administratifs et opérationnels tels que la rémunération de la Société de Gestion, du dépositaire du Fonds, du commissaire aux comptes du Fonds, etc.	365 EUR
Coûts de transaction	0.02% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	3 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	N/A. Le Fonds ne facture aucune commission de performance. De même, le Fonds n'émet aucune part de carried interest.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 13 ans (sauf dissolution anticipée). Les porteurs de parts ne peuvent ni demander le rachat de leurs parts pendant la durée de vie du Fonds, ni céder leurs parts à un tiers (sauf à une holding patrimoniale – et inversement – et sous réserve de respecter les dispositions de l'article 9 du Règlement, notamment agrément de la Société de Gestion). Les porteurs de parts devraient donc être bloqués dans le Fonds pendant toute sa durée de vie (à savoir 10 ans, prorogeable 3 fois 1 an sur décision de la Société de Gestion – sauf cas de dissolution anticipée).

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez adresser votre réclamation par email à l'adresse suivante : information@newalpha.com

Autres informations pertinentes

Pour plus d'informations sur le Fonds, nous vous invitons à nous contacter à l'adresse suivante : information@newalpha.com

Vous pouvez également nous interroger pour toute information pratique par email (information@newalpha.com).